

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2023 à 20h30

Commune déléquée de MAISONCELLES LA JOURDAN

25. Vente de la mairie et de ses annexes

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu la délibération n°23 du 6 février 2023 désaffectant et déclassant la mairie et ses annexes de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan,

Vu l'estimation, en date du 16 décembre 2022, du bien à une valeur vénale de 126 580 €, hors frais, par l'Etude de Maître NOEL, notaire à Vire Normandie,

Vu l'estimation, en date du 5 janvier 2023, du bien à une valeur vénale de 151 000€, hors frais, par France Domaine.

Considérant que la commune de Maisoncelles la Jourdan, commune déléguée de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle 388, section D 134, d'une superficie de 550 m²,

Considérant la volonté de la collectivité de transformer ce patrimoine en habitation, permettant de réduire ses dépenses de fonctionnement et l'installation de nouveaux habitants,

Considérant que la parcelle 388 section D 134 présente les caractéristiques suivantes :

- Au sous-sol : cave + local chaufferie fuel
- Au rez-de-chaussée : une entrée, deux grandes pièces avec cheminée, wc
- Au 1er étage : un palier desservant une salle, trois chambres, cuisine, salle d'eau, wc
- Au-dessus : grenier
- Dans la cour bitumée : quatre garages

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Affichage : 14/02/2023 Délibération n°2023/02/06/25 du 6 février 2023 à 20h30





Considérant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 janvier 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter de proposer le bien à la vente au prix de 138 700 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan à signer tous les documents permettant de faire aboutir la vente,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unani	Dont pouvoirs	
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREUSAE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice: 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés: 8

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 3

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			•
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle		X		Yoann LEFEBVRE
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	X			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
BAZIN Lucien	X			
FOUBERT Françoise			X	
DROULLON Joël	X			
ROBBES Martine	X			
CHÉNEL Fernand	×			6
ception P. Riff Aldre Ne the dieur	X	-		

014-200060176-20230214-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Affichage : 14/02/2023 Délibération n°2023/02/06/25 du 6 février 2023 à 20h30



DUMONT Eric	×			
COIGNARD Cindy		X		
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	×			
LELARGE Michel	×			
MAINCENT Lyliane	X	•		
RENAULT Dimitri		X		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile		X		
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggle		×		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud		~	X	
COURTEILLE Jacques		X		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		×		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			×	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane		X		Pascal MARTIN
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	×	×		
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Affichage : 14/02/2023